

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 651**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 651 intitulé :

Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Repentigny en douze (12) districts électoraux.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 31^e jour du mois d'octobre 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat